

**DÉCISION MUNICIPALE**

**N° 23/43 : DEMANDES DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT « RETOUR DE LA NATURE EN VILLE » LANCE PAR ÎLE DE FRANCE NATURE**

Le Maire de Valenton,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 21/98 du 09 décembre 2021 portant modification de la délégation de pouvoirs accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en ville » lancé par Île de France Nature,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de porter des ambitions fortes en matière de développement durable, en inscrivant tous ses projets d'aménagement dans des démarches de labellisation écoquartier et en travaillant particulièrement sur la nature en ville et la création de continuités écologiques,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'obtenir des financements pour des études préalables permettant de mener à bien deux projets : le programme « Cours d'écoles vivantes » et « Aménagement de la zone d'activité du Bois Cerdon sur la partie agriculture urbaine »,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de solliciter Île de France Nature pour des demandes de financement des études nécessaires à la mise en œuvre de deux projets dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en ville » :

« Le programme Cours d'écoles vivantes » à hauteur de 40 000 €  
« L'aménagement zone d'activité du Bois Cerdon sur la partie agriculture urbaine » à hauteur de 48 000 €.

**ARTICLE 2** : de signer les conventions attributives à venir entre le représentant de Île de France Nature et la ville de Valenton.

**ARTICLE 3** : la présente décision municipale sera transmise au Préfet du Val-de-Marne pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 4** : copie de la présente décision municipale sera transcrite au registre des délibérations du Conseil municipal et notification en sera faite à Île de France Nature et à la Trésorière Principale de Villeneuve-Saint-Georges.

Fait à Valenton, le 19 avril 2023



Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la décision.  
Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessibles à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



## « PROGRAMME COURS D'ÉCOLES VIVANTES »

La ville de Valenton porte des ambitions fortes en matière de développement durable, en inscrivant tous ses projets d'aménagement dans des démarches de labellisation écoquartier et en travaillant particulièrement sur la nature en ville et la création de continuités écologiques.

Cette stratégie se matérialise à travers le programme « cours d'écoles vivantes » qui se veut en articulation avec les actions éducatives développées et inscrites dans le dispositif « Cité Éducative » et cible l'aménagement des espaces scolaires et des espaces extérieurs des écoles visant à en faire des supports pour de nouvelles pratiques pédagogiques et pour une sensibilisation aux grands enjeux de notre temps (développement durable, égalité filles-garçons...).

Valenton compte onze écoles, dont deux font l'objet de projets de restructuration lourde (Henri Wallon dans le cadre du NPRU de la Lutèce et Paul Eluard dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville).

Toutes les cours d'écoles sont extrêmement minérales, et provoquent des îlots de chaleur très importants dans des quartiers qui sont aussi très minéraux. Ainsi, la végétalisation de ces cours sera un levier pour le lien des enfants avec la nature, pour développer de nouvelles pratiques pédagogiques en lien avec la cité éducative et pour créer des îlots de fraîcheur dans le quartier avec peu d'arbres et des enrobés très présents.

En effet le confort d'été n'est pas assuré, et les températures constatées en période de canicule sont de nature à présenter un risque pour la sécurité des enfants.

De plus, le contact avec la nature, important pour la santé mentale comme pour la sensibilisation des enfants aux enjeux environnementaux, n'est pas développé.

Aussi, l'objectif du programme « cours d'écoles vivantes » est d'intervenir chaque été sur une des cours d'école afin de la réaménager en travaillant particulièrement sur la nature en ville et la création de continuités écologiques, via la désimpermeabilisation des sols, la végétalisation et le déploiement d'espaces naturels ponctuels s'insérant dans le système de parcs pour conduire à un maillage complet en matière de biodiversité.

Chaque réaménagement des cours d'écoles devra prendre en compte les enjeux suivants :

- Végétalisation et favorisation du contact avec la nature des enfants, en développant différentes essences, toutes les strates de la trame végétale et des jardins pédagogiques. Une attention sera portée à trouver des solutions pour maintenir en état les jardins pédagogiques pendant la période estivale (ateliers pédagogiques avec les ALSH, chantiers d'insertion avec le service espaces verts, méthodes de récupération des eaux pluviales avec arrosage goutte à goutte...),
- Installation de panneaux pédagogiques ludiques (possibilités d'interactions) sur la faune et la flore et les moyens de préserver la biodiversité,

- Développement de jeux en matériaux biosourcés, nécessitant peu de maintenance et d'entretien et favorisant l'imaginaire des enfants ainsi que la mixité dans le jeu,
- Concertation pendant les deux derniers trimestres de l'année scolaire précédant l'été lors duquel la cour d'école sera réaménagée, avec les équipes éducatives et les enfants afin de travailler avec les usagers le projet d'aménagement.

L'ouverture au public de certaines de ces cours d'école, ou de certains espaces de ces cours d'écoles sur des temps hors scolaires est également à l'étude, afin de faire profiter le plus grand nombre de ces nouveaux aménagements tout en préservant la qualité d'accueil des enfants.

Enfin, la concertation avec l'ensemble des parties prenantes (enfants, parents d'élèves, enseignants et intervenants dans le cadre scolaire et périscolaire etc.) pour construire un projet partagé sera fondamentale et plusieurs modalités seront possibles : réunions d'échanges, entretiens préalables avec les parties prenantes, avis sur plan, ateliers ludiques...).

Avec ce projet, la Ville a pour ambition écologique de permettre le contact avec la nature des enfants, en végétalisant un espace public, en développant différentes essences, en diversifiant la trame végétale et en implantant des jardins pédagogiques.

L'adaptation au changement climatique par la végétalisation des cours d'école aura des effets sur la résilience climatique car cela favorisera une gestion durable des eaux pluviales via une meilleure infiltration des sols et permettra de préserver les usagers et les enfants durant les périodes de canicule.

Les études préalables permettront d'établir un programme pluriannuel phasé et chiffré d'aménagement des cours d'écoles, intégrant des diagnostics techniques préalables et des études de végétalisation et des potentiels d'implantation de jardins pédagogiques.



## « PROGRAMME COURS D'ÉCOLES VIVANTES »

Montant total (HT) estimé de la phase études : 50 000 €

### PLAN DE FINANCEMENT :

DÉPENSES	Montant HT
Diagnostics techniques préalables (études de sol, diagnostics pollution)	15 000 €
Etudes de programmation et de maîtrise d'œuvre sur chaque cour d'école	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>

RECETTES	Montant
FRANCE NATURE	40 000€ (80%)
Commune Valenton	10 000 € (20%)
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>

### CALENDRIER :

- Réalisation des études préalables de l'été 2023 à l'été 2024
- Travaux chaque été à partir de 2024



## **PROJET « ÉTUDES PRÉALABLES D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU BOIS CERDON SUR LA PARTIE AGRICULTURE URBAINE »**

La Ville de Valenton est engagée dans un ambitieux programme de rénovation et de végétalisation de ses espaces publics qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants par une offre importante d'espaces verts et d'espaces refuges de biodiversité.

Dans ce cadre et dans la perspective d'intégrer les objectifs de la Zéro Artificialisation Nette des Sols et les enjeux sur la souveraineté alimentaire et la production durable, la commune travaille en partenariat avec l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre et l'EPA ORSA / Grand Paris Aménagement sur un ambitieux projet d'extension de la zone d'activités économique du Bois Cerdon, située à proximité immédiate du cimetière intercommunal.

Ce projet porte deux dimensions :

1. Une réflexion sur la zone d'activités économique de demain, via une extension de la zone d'activités du Bois Cerdon réalisée de manière écologique (faible imperméabilisation des sols, favorisation des circulations douces, gestion et réutilisation des eaux pluviales, maintien des continuités écologiques et création d'une trame verte, cahier des charges imposant des matériaux sobres et durables aux entreprises qui s'implanteront, traitement des risques de pollution, choix d'un mode de végétalisation adapté au contexte d'une zone d'activités...).

Construire des zones d'activités respectant les enjeux environnementaux est un véritable défi qui nécessite de remettre en question tous les automatismes d'aménagement de ce type de lieu et de rechercher des solutions alternatives.

Cette partie du projet permettra entre autres d'accueillir des commerces, des locaux abordables à destination des TPE-PME et un espace de restauration. L'implantation d'un centre de formation en alternance qui bénéficiera de débouchés aux alentours, avec une spécialisation autour des métiers de la transition écologique, de l'agriculture urbaine et des métiers de bouche est également un axe fort du projet.

2. La création d'un espace alimentation durable, visant à valoriser les terrains agricoles aujourd'hui en friche, en proposant des petites parcelles maraîchères dans l'objectif de permettre l'implantation de jeunes agriculteurs et la mise en place de cultures diversifiées favorisant la biodiversité.

L'objectif de cet espace est également de créer un circuit court, notamment en installant une conserverie employant des personnes en insertion, afin d'allier tous les piliers du développement durable dans un projet vertueux. Cette conserverie pourra également alimenter le point de restauration prévu dans l'extension de la zone d'activités.

Au regard des grands projets d'aménagement prévus sur la commune, tous inscrits en démarche écoquartier et faisant l'objet d'une stratégie de végétalisation poussée, l'implantation d'une pépinière végétale sur cette zone, permettant de produire les plans nécessaires pour la commune et le reste du territoire, est également à l'étude.

Enfin, un travail de reconnexion de cette zone au reste de la commune, via le développement d'une continuité écologique arborée permettant d'accueillir des mobilités douces la reliant à la station de téléphérique la plus proche, est également en cours d'étude. Cette liaison douce représente un axe important du projet, car l'accessibilité à cette zone est une condition de réussite du projet d'ensemble.

Avec ce projet, la ville avec ses partenaires ambitionne les résultats suivants :

- La production d'une zone d'activités répondant aux enjeux environnementaux, permettant la préservation des continuités écologiques et de la biodiversité tout en dynamisant l'économie locale,
- Une liaison verte avec le reste de la commune favorisant les mobilités douces,
- La création d'une boucle locale autour de l'alimentation durable, s'appuyant sur les trois piliers du développement durable (environnement, développement social, développement économique).

Nouvelle manière de concevoir les zones d'activités avec une articulation entre une zone agricole et une zone d'activités, ce projet avec son ambition écologique avérée conjuguera l'adaptation au climat et la résilience climatique en préservant la biodiversité présente sur le territoire ainsi que la cohabitation avec les espèces naturelles.

Ce projet innovant, qui articule écologie agricole et activités durables, présente de nombreux atouts pour la ville et ses habitants et apportera une dynamique positive à l'économie locale. La pleine réussite de ce projet nécessite une phase d'études préalables tant au niveau de la conception, que de la mise en œuvre et de la gestion ultérieure intégrant en particulier une sensibilisation sur les conditions d'usage de ces nouveaux aménagements.

Ces études permettront notamment de définir le trajet de la liaison douce avec le téléphérique, de déterminer les conditions d'implantation des parcelles d'agriculture urbaine et de travailler sur les trames écologiques au sein de la zone étendue.



**PROJET « ÉTUDES PRÉALABLES D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU  
BOIS CERDON SUR LA PARTIE AGRICULTURE URBAINE »**

Montant total (HT) estimé des études : 60 000 €

**PLAN DE FINANCEMENT :**

<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant HT</b>
Etude sur la liaison douce avec le téléphérique	10 000 €
Diagnostics et études préalables à l'implantation des parcelles maraîchères	25 000 €
Diagnostic faune flore	10 000 €
Etudes d'aménagement incluant les trames écologiques	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
ILE DE FRANCE NATURE	<b>48 000 € (80%)</b>
Commune Valenton	<b>12 000 € (20%)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

**CALENDRIER :**

- Réalisation des études au S2 2023 et S1 2024